

**Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 avril 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 09 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

Le quinze avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Patrick REMY, Madame Véronique ROLLAND, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur Jean-Marie BRIENT, Madame Annie HERVE, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Charles NORMAND, Madame Edith BOCHER, Madame Sylviane AMOURET-LE-BIDEAU, Monsieur Florent BIZZARO, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Madame Isabelle LELONG, Monsieur Erwan SERVIGET, Monsieur Sebastien GUILLOU, Monsieur Xavier SOURICE, Madame Alysée LEBEAU, Monsieur Nicolas HELLO, Madame Murièle MAUNY, Madame Patricia CORREZE, Monsieur Franck GENIQUE, Monsieur Thomas RAYNAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avant donné pouvoir :

OBJET : 2.2 SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les projets associatifs nécessitant un accompagnement financier de la commune :

1.Association « Les Voix de Plouézec » : Une subvention de 400 € est proposée pour l'organisation de deux animations. Il est précisé que ces événements seront accessibles en « entrée gratuite », levant ainsi l'ambiguïté de la mention «

entrée libre » précédemment utilisée.

2.Association « Page 33 » : Dans le cadre de l'accès aux services de la Bibliothèque des Côtes d'Armor (BCA), il est proposé le versement d'une contribution calculée sur la base de 0,76 € par habitant.

3.Association « Sonadenn » : Il convient de procéder au remboursement de frais engagés par l'association pour le compte de la commune, à hauteur de 1 247,52 €. Cette somme correspond au paiement des artistes et aux déclarations GUSO pour deux représentations des « Lundis au Soleil ».

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire présentant les demandes de soutien financier formulées par diverses associations pour l'exercice 2026

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'attribution et le versement des subventions et remboursements tels que détaillés dans l'exposé des motifs.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents et à procéder au mandatement de ces sommes auprès des associations bénéficiaires



Le Secrétaire de séance,
Monsieur Florent BIZZARO



Le Maire,
Gilles PAGNY,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.